

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017

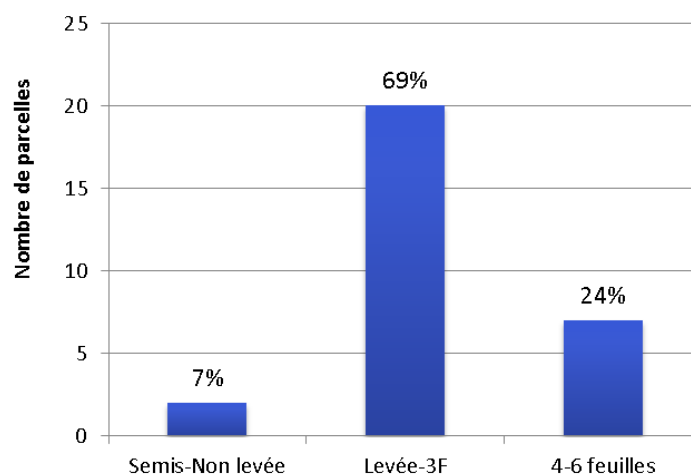
Pour la période du 04 au 10 mai (semaine 19), **29 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Centre

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles est levée (69%). Les parcelles les plus avancées sont entre 4 et 6 feuilles (24%) et les plus tardives ne sont pas encore levées (7%).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 19*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 19



PYRALES

Nuisibilité : rappel des infestations larvaires de l'automne 2016.

Les observations réalisées dans le cadre du BSV à l'automne dernier nous ont permis d'établir la cartographie des infestations larvaires (nombre de chenilles par plante, moyenne par commune) toutes situations de contrôle confondues (cf. Annexe *Infestations larvaires de pyrale en Région Centre à l'automne 2016*). Rappelons que ces dénombrements constituent un des indicateurs les plus pertinents du risque d'attaque pour l'année en cours.

Pour les maïs grains, on considère qu'au-delà de 0,8 larve de pyrale par plante, le seuil de risque pour l'année N+1 est atteint. Entre 0,5 et 0,8 larve par plante, la vigilance doit être de mise. En-dessous, la pression est considérée comme faible.

Cette année, les situations les plus à risque (supérieures à 0,5 larve par plante) se situent en Touraine (3 situations), en Champagne Berrichonne (1 situation) et en Beauce-Perche au Sud-Est de Chartres (3 situations). Ces zones devront donc faire l'objet d'une surveillance particulière en 2017.

Au vu des infestations larvaires obtenues depuis 2000 (cf. Annexe *Evolution pluriannuelle de l'infestation larvaire en région centre*), l'infestation globale de 2016 a été de faible intensité, avec une moyenne régionale de 0,16 larve/pied. L'accalmie observée depuis 2011 semble se confirmer. Les variations inter-annuelles restent toutefois extrêmement difficiles à prévoir d'une année sur l'autre.

Suivi des vols

Le **suivi de la pyrale par piégeage** débutera courant mai avec la pose des premiers pièges (pièges à phéromone et un piège lumineux) sur l'ensemble de la région.

Chrysalidation

Au printemps, avec l'augmentation de la durée du jour et l'élévation des températures, la chenille de pyrale se transforme en chrysalide et le papillon adulte émerge 2 à 3 semaines plus tard. Le **suivi de chrysalidation (ou nymphose)** permet de prévoir l'émergence des papillons et est effectué sur des cannes de maïs prélevées dans des parcelles fortement infestées. Cette année, il est réalisé à Orléans et a démarré fin avril du fait de l'augmentation des températures accumulées (cf Annexe *Sommes de températures (Base 10 depuis 01/01/2017)*). Le suivi est fait à partir de cannes prélevées en Val-de-Loire. A ce jour, le taux de chrysalidation est de **25% à Orléans**.



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Chrysalide de pyrale

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2017)*).

La première quinzaine d'avril a été marquée par des températures très douces. Durant la deuxième quinzaine du mois, la région a connu un net rafraichissement. Ainsi, les sommes de températures (en base 10°C) observées en Centre-Val de Loire se maintiennent au niveau des normales trentenaires (c'est-à-dire la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- - 25°C.jours en moyenne pour les départements 36 et 45,
- - 16°C.jours pour le 28,
- - 10°C.jours pour le 18 et le 41,
- + 2°C.jours pour le 37.

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 14°C, soit environ 3 jours et demi.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale. Elles sont actuellement en-dessous des normales de saison mais les prévisions indiquent leur légère augmentation pour la semaine à venir. **Cette année, la chrysalidation et donc l'émergence des papillons risquent d'être précoces.**

LIMACES

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

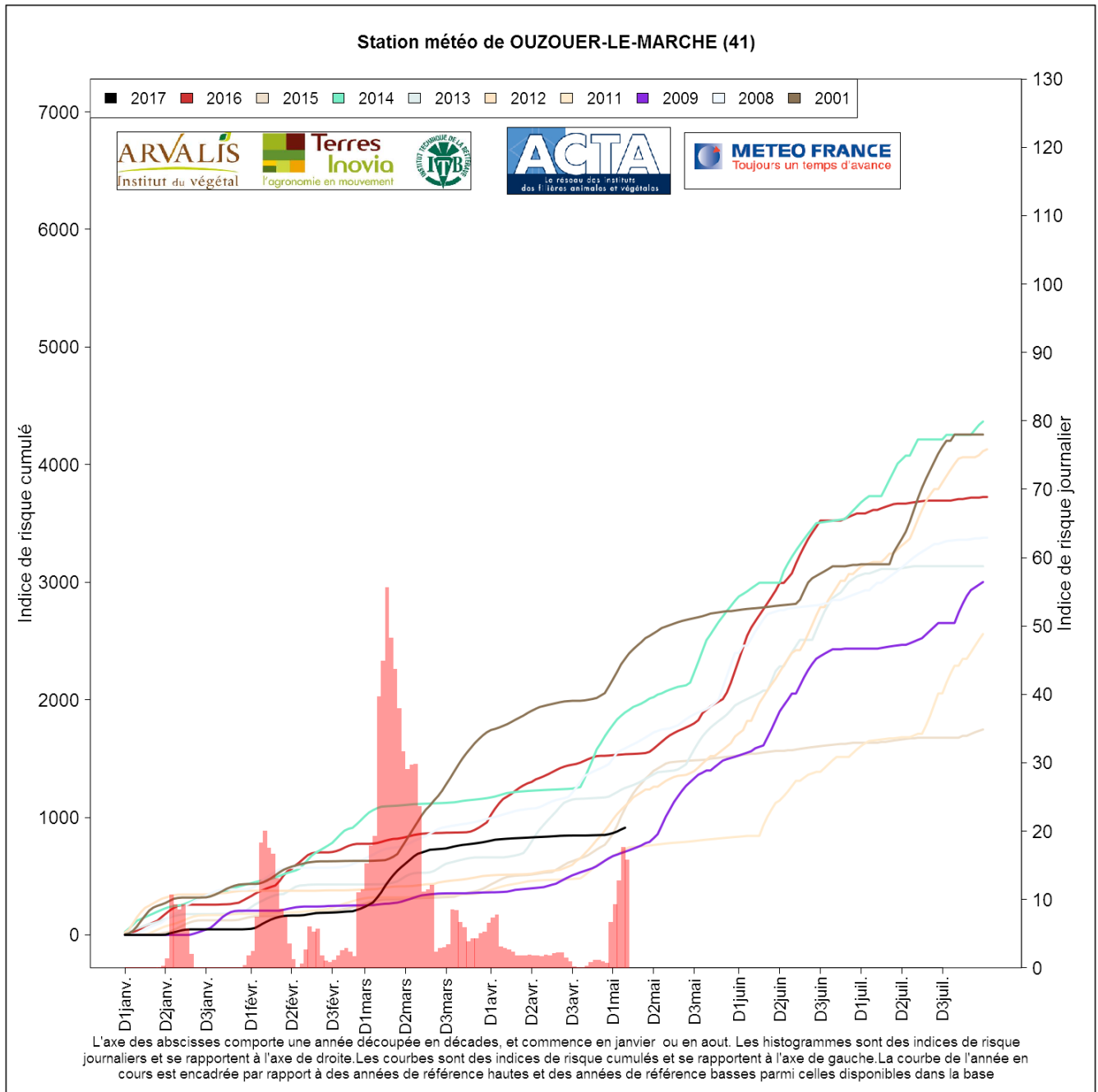
Cette semaine, sur 12 parcelles observées, **4 présentent** des traces de limaces et les dégâts sont inférieurs à 1%. Ces signalements sont localisés dans le 28, le 36, le 41 et le 45.

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montre un niveau de risque assez faible pour la campagne en cours (graphique ci-après). La progression de l'indice de risque a atteint un plateau depuis le mois de mars (courbe noire).



Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal

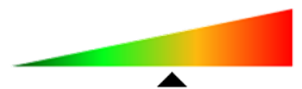
Cependant, les récentes précipitations et le retour de températures plus douces ont induit **une légère augmentation du risque qui reste toutefois à un niveau bas**. Les conditions humides prévues en fin de semaine devraient accélérer cette progression.



AUTRES OBSERVATIONS

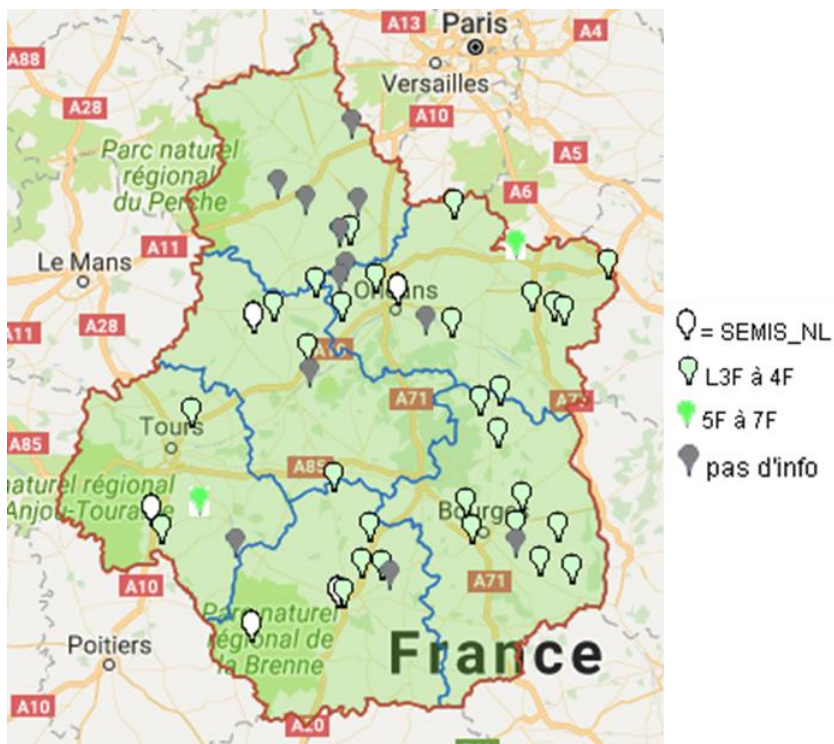
Faibles dégâts dus à des **oiseaux** observés dans 2 parcelles (dans le 37 et le 45) sur 8 observées.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles

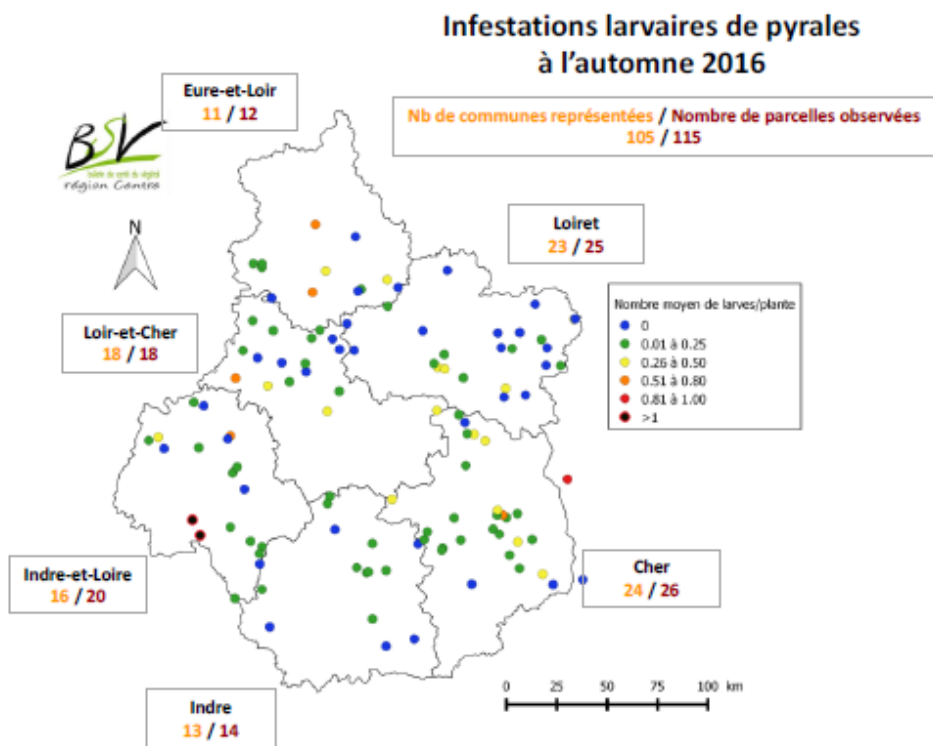


Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 19

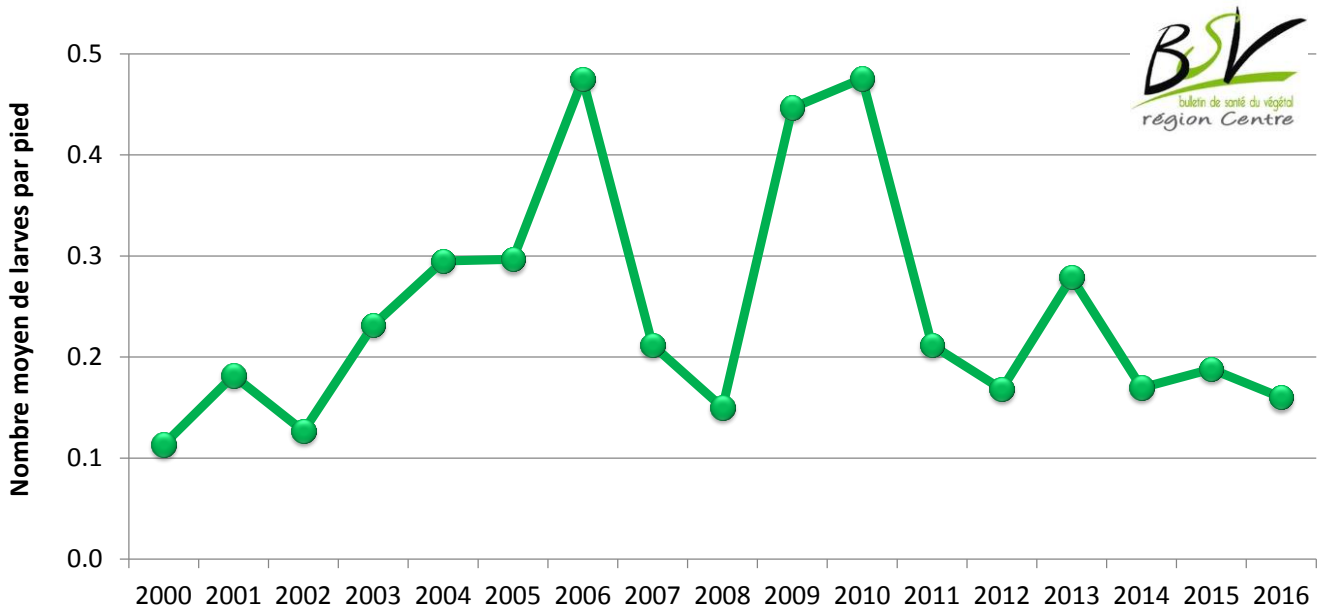


RAPPEL DES INFESTATIONS LARVAIRES DE PYRALES EN REGION CENTRE A L'AUTOMNE 2016



EVOLUTION PLURIANNUELLE DE L'INFESTATION LARVAIRE EN REGION CENTRE

Evolution pluriannuelle de l'infestation larvaire en région Centre

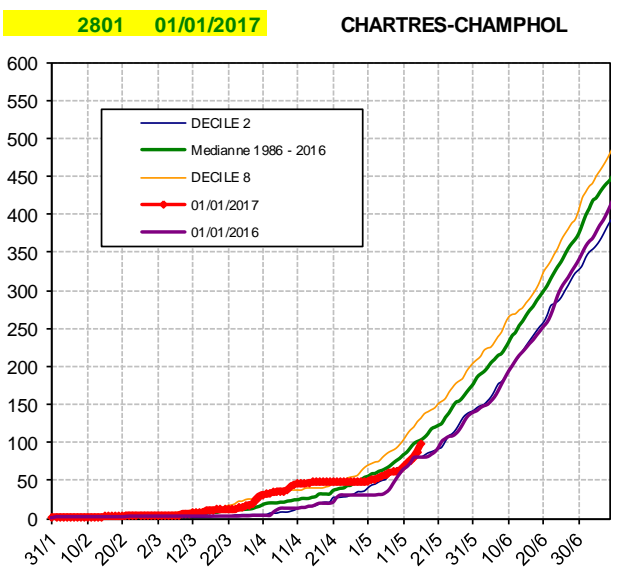
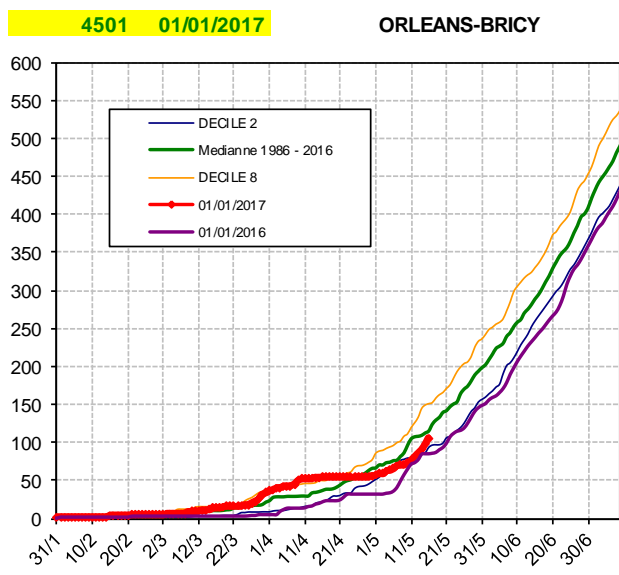
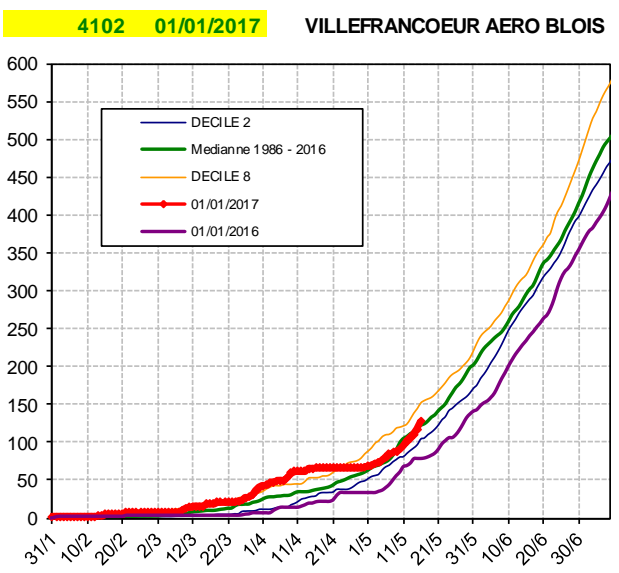
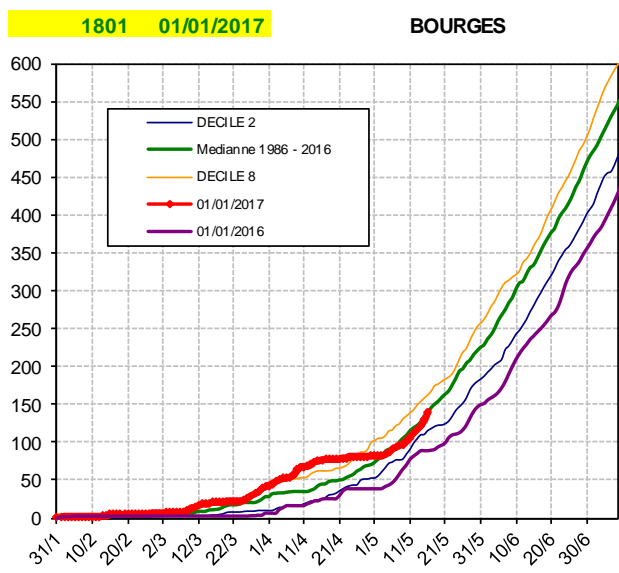
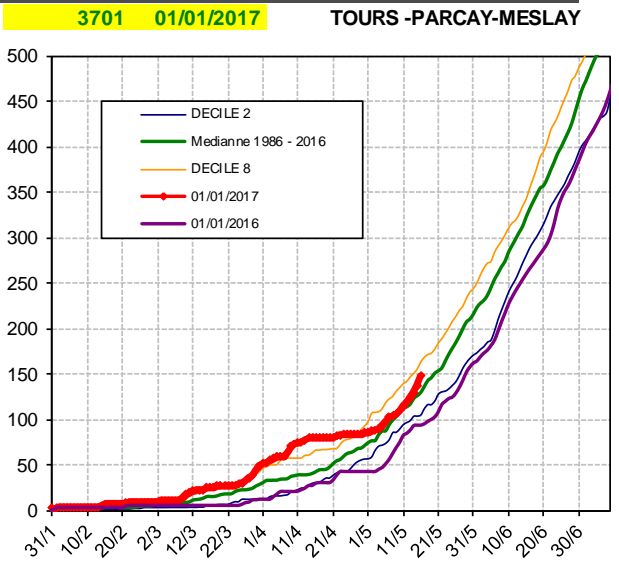
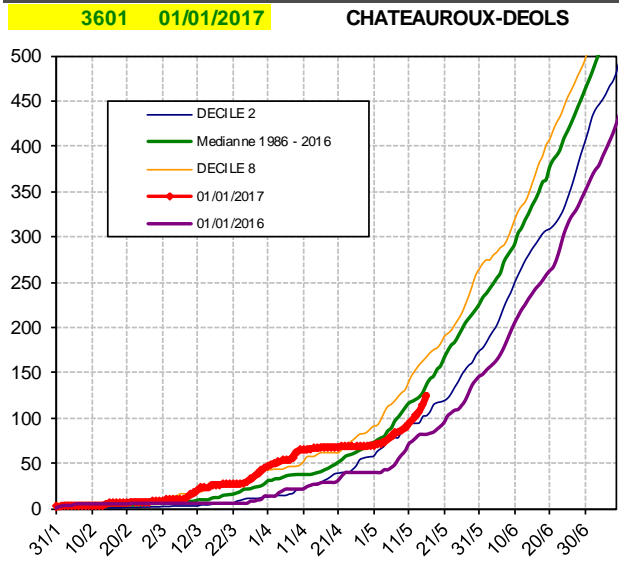


Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2017)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015